

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATION  
DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250).**

*Convocation du 12 Septembre 2025*

**L'An Deux Mille Vingt Cinq et le Seize Septembre 20h30,**

Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Jean LAGOUTTE, Maire.

**Etaient présents** : Corinne MORENO, Elodie FABRE, Jacqueline BENEZET, Bernard OLIFIRENKO, Jérôme CAMPOS.

**Étaient absents** : ---

Bernard OLIFIRENKO a été élu secrétaire de séance.

**Délib 30/2025 : Plan de financement réfection de l'armoire générale mairie/salle des fêtes**

Le maire expose aux membres de son conseil municipal que des travaux de réfection de l'armoire générale sont nécessaires suite au procès-verbal de la société APAVE, responsable des vérifications annuelles des installations électriques. Monsieur le maire, après consultation des entreprises, présente le devis de la Société ALBAREDE pour un montant de 3 760.90€ TTC (soit 3 134.08€ HT) :

**PLAN DE FINANCEMENT  
REFECTION ARMOIRE GENERALE ELECTRIQUE MAIRIE/SALLE DES FÊTES**

DEPENSES	3 134.00€ HT	
Devis ALBAREDE		
Autofinancement (sous-total)	60 %	1 880.00€
Fonds propre de la commune	60%	1 880.00€
Aides publiques (sous-total)	40%	1 254.00€
Etat		
Conseil régional		
Conseil départemental	40 %	1 254.00€
<b>RECETTES</b>		<b>3 134.00€ HT</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORMÉ ET APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE**

Par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**APPROUVE** le plan de financement présenté

**DONNE** son accord pour les travaux

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout afférent à cette affaire

**SOLLICITE** auprès du Conseil départemental une subvention de 40% du montant HT.

*Ainsi fait et délibéré ce jour susvisé, pour extrait certifié conforme,*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

De sa publication et/ou affichage le :

Le Maire,  
J. LAGOUTTE

